

somme d'environ 80 millions de dollars et, cependant, le Gouvernement consacre moins d'un tiers de million chaque année pour assurer l'expansion de cette industrie sur des bases plus solides. On semble avoir complètement oublié de tenir compte des possibilités d'embauchage que peut offrir le progrès de ce côté, après la guerre.

Pendant les années difficiles, la forte production canadienne de minerais a compté pour beaucoup dans notre solidité financière. Il est inquiétant de constater que 84 p. 100 de notre production minérale en 1942 provenait de mines découvertes avant 1920 tandis que 5 p. 100 de notre rendement a été extrait de mines exploitées depuis 1930. Ce sont là des symptômes dangereux dans le développement d'une ressource encore à ses débuts, d'une industrie qui emploie au delà de 100,000 personnes et qui constitue un débouché potentiel d'une valeur d'environ 400 millions de dollars par année pour la production d'autre main-d'œuvre et d'autres services. Seules de nouvelles immobilisations et la découverte de nouveaux gisements permettront à la grande industrie minière, ressource en voie de s'épuiser, de se maintenir et de prendre de l'expansion. Une politique relative à la taxation, à l'épuisement et à la dépréciation qui restaurerait la confiance des particuliers et les pousserait à se risquer est la seule ligne de conduite qu'il convient d'adopter si nous voulons mettre en valeur ces vastes trésors cachés pour donner de l'emploi après la guerre à nos militaires actuellement outre-mer.

Ces industries fondamentales constituent l'armature de notre économie. Elles déterminent le niveau d'existence dont nous jouirons. Ne nous laissons pas duper par ces promesses en l'air, car tôt ou tard il nous faudra retomber des nues et exploiter les grandes ressources fondamentales du Dominion. Notre population trouvera de nouvelles occasions en les utilisant sagement. Nos gens ne demandent pas l'aumône au Gouvernement; il leur faut seulement la collaboration de l'Etat dans l'exploitation de ces ressources magnifiques.

Pendant que la question des mines est sur le tapis, je désire formuler une proposition. Le ministre ne se rend peut-être pas compte que la trésorerie perd annuellement au delà d'un million faute d'avoir mis un terme aux opérations de commerçants en minerai volé. Ces gens pratiquent leur commerce d'une province à l'autre et de cette façon échappent à la surveillance de la police provinciale qui s'est appliquée à restreindre ce trafic illicite. Je propose que, lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale, on cherche à conclure un accord confiant l'autorité en la matière à

notre excellente Royale gendarmerie à cheval du Canada. Si l'on mettait fin à ce commerce de minerai volé qui a fini par devenir une entreprise fort lucrative, je suis sûr que le ministre verrait les recettes affluer dans les coffres du Trésor, plus même que je ne l'ai indiqué.

Nous avons au Canada beaucoup d'entreprises commerciales qui ne se rattachent pas à l'industrie minière ou à d'autres. Les établissements qui emploient une cinquantaine de gens ou moins constituent l'armature de l'économie canadienne; c'est d'eux que naissent les grandes entreprises et c'est eux qui leur fournissent des chefs compétents. Ils ont porté tout le poids d'une économie de guerre comportant de lourds impôts et la limitation de fournitures sans la compensation des avantages de l'entreprise en régie intéressée dont ont joui plusieurs grandes sociétés. Le ministre semble avoir oublié, dans la préparation de son exposé budgétaire, cet élément précieux à la collectivité.

Monsieur l'Orateur, j'espère fermement que cette politique de négligence des petites affaires ne sera pas maintenue. J'aimerais que le ministre nous donnât l'assurance que, lorsque nous procèderons à la vente des biens de guerre, nul ne pourra accaparer d'importants surplus et que les petites entreprises pourront en obtenir une part équitable et aux mêmes conditions que les grosses sociétés.

A la suite des propositions que je viens de formuler, je propose, appuyé par l'honorable député de Yale (M. Stirling):

Que l'on retranche tous les mots après "que" et qu'on leur substitue les suivants:

"La Chambre regrette:

a) que les mesures nécessaires n'aient pas été prises pour simplifier les formules d'impôt et en moderniser les méthodes;

b) qu'aucune mesure efficace n'ait été adoptée pour accorder un certain dégrèvement d'impôt aux hommes et aux femmes d'humble revenu en augmentant la marge d'exemption d'impôt sur le revenu à \$800 au moins par année pour les personnes seules, et à \$1,600 au moins par année pour les gens mariés;

c) qu'aucune disposition n'ait été prise pour stimuler la production de guerre en exemptant de l'impôt sur le revenu le salaire versé pour temps supplémentaire;

d) que les dispositions suffisantes n'aient pas été prises pour faire disparaître le traitement inéquitable que le régime fiscal impose à l'agriculture;

e) que les dispositions nécessaires n'aient pas été prises pour accroître l'embauchage d'après-guerre en favorisant les découvertes et l'exploitation des ressources minières de métaux et de minéraux;

f) que le Gouvernement n'ait pas tiré le profit voulu de la mobilisation complète de nos ressources financières, industrielles et matérielles, comme de nos ressources humaines, alors qu'il tient sur pied une soi-disant armée de défense territoriale, à un coût pour le contribuable de